

➤ **Annexe aux dispositions générales et à la notice d'information**
Tableau des prestations- taux de prise en charge en vigueur au 1^{er} avril 2008

PRESTATIONS	AGPM SANTÉ PLUS		
	Formule 100	Formule 150	Formule 300
HONORAIRES			
Médecin	10% BRSS (1)	60% BRSS	210% BRSS
Echographie	10% BRSS	60% BRSS	210% BRSS
Radiologie	10% BRSS	60% BRSS	210% BRSS
Auxiliaires médicaux	10% BRSS	60% BRSS	210% BRSS
Examens, analyses prescrits Amniocentèse Ostéodensitométrie...)		75€/an	150 €/an
PHARMACIE			
Vaccins non remboursés			
Médicaments et pharmacie prescrits non remboursés par le régime obligatoire	50% des frais réels avec un maximum de 50 €/an	80% des frais réels avec un maximum de 75 €/an	80% des frais réels avec un maximum de 150 €/an
Dépassement LPPR(2) sur pharmacie prescrite			
LABORATOIRE			
Acceptés SS		50% BRSS	200% BRSS
OPTIQUE			
Monture			
Verre avant 18 ans	Forfait	Forfait	Forfait
Verre après 18 ans	Global	Global	Global
Lentilles acceptées	100 €/an	150 €/an	300 €/an
Lentilles refusées			
Prothèses oculaires			
Chirurgie réfractive (forfait par œil)		250 €/an	400 €/an
DENTAIRE			
Prothèse fixe remboursée SS			
Sauf Inlay-Core	100% BRSS avec un plafond global de 200 €/an	150% BRSS avec un plafond global de 300 €/an	300% BRSS avec un plafond global de 600 €/an
Prothèse mobile remboursée SS			
Appareil provisoire			
ORTHODONTIE			
Acceptés par SS		Forfait 300 €/an	Forfait 600 €/an
Refusés par SS			
PROTHESES AUDITIVES			
Audioprothèses		Forfait Prothèses auditives 150 €/an	Forfait Prothèses auditives 300 €/an
Entretien			
HOSPITALISATION			
Dépassements d'honoraires et des tarifs de convention dans le cadre d'une hospitalisation		80% des frais réels avec un maximum de 250 € par an	80% des frais réels avec un maximum de 400 € par an
Forfait journalier hospitalier	5 € par jour maxi 30 jours		
Forfait journalier psychiatrie			
Supplément chambre particulière		Jusqu'à 20 € par jour maxi 30 jours	Jusqu'à 50 € par jour maxi 30 jours
Accompagnement enfant de moins de 12 ans	Jusqu'à 10 € par jour maxi 30 jours	Jusqu'à 15 € par jour maxi 60 jours	Jusqu'à 25 € par jour maxi 60 jours
CURES THERMALES (autorisées SS)			
Forfait médical	5% BRSS	55% BRSS	205% BRSS
Forfait hydrothérapie	10% BRSS	60% BRSS	210% BRSS
Transports	10% BRSS	60% BRSS	210% BRSS
Frais de séjour pour hospitalisation		50% BRSS	200% BRSS
Prise en charge de la contribution forfaitaire de 1 € et de la totalité des pénalités liées au non respect du parcours de soins (3)	NON	NON	OUI

(1) BRSS : Base de Remboursement de la Sécurité sociale (SS) - (2) LPPR : liste des produits et prestations remboursables - (3) à hauteur de 50 € par année civile par assuré de plus de 18 ans ainsi que les dépassements d'honoraires et les tickets modérateurs additionnels résultant du non respect du parcours de soins.